

Diagonales : La taxe sur la richesse acquise

03-11-2016

"Pour faire face à l'augmentation des dépenses publiques, le gouvernement, conformément aux promesses faites au pays et à l'engagement qu'il a pris lui-même, a décidé de s'adresser tout d'abord à des taxes sur la richesse acquise, atteignant les contribuables à raison de leurs ressources et suivant un tarif progressif. L'impôt sur le capital lui est apparu comme le seul susceptible d'être mis en vigueur dans un délai assez bref pour fournir des ressources au plus prochain budget. [...] L'impôt sur le capital sera la première réalisation de cet ensemble de réformes démocratiques impatiemment attendues par le pays et que le gouvernement, ainsi que la majorité républicaine sur laquelle il s'appuie, ont à coeur de faire aboutir."

A qui doit-on ces propos ?

Réponse

Jean-Jacques
Salomon

jjsalomon@oomark.com

